

# Contester la prison en Suisse (1970-1990)

Alix Heiniger\*

## Table des matières

Résumé.....	1
Zusammenfassung .....	2
1. Des années 1970 mouvementées pour les prisons .....	2
2. La contestation des années 1970 à 1980 .....	3
2.1 Actions de l'intérieur et collectifs à l'extérieur .....	3
2.2 Dénoncer l'exploitation du travail pénitentiaire et l'isolement.....	4
3. Un deuxième cycle de mobilisations dans les années 1980 .....	8
3.1 Une première action à Bochuz en 1987 .....	9
3.2 La prison de La Chaux-de-Fonds 1990.....	10
4. Conclusions .....	11

### Résumé

Comme dans d'autres pays d'Europe et d'Amérique du Nord, il y eut en Suisse dans les années 1970 une vive contestation des prisons. Les détenus et détenues dénonçaient les conditions du travail pénitentiaire ainsi que l'isolement vis-à-vis de l'extérieur et à l'intérieur des lieux d'enfermement. Leurs revendications trouvaient un écho grâce à plusieurs collectifs dont Aktion Strafvollzug en Suisse alémanique et le Groupe Action Prison en Romandie connurent la plus grande longévité. Les mobilisations déclinèrent au tournant des années 1970 et 1980, alors qu'en 1979 la nouvelle prison genevoise de Champ-Dollon connut une intense agitation. Les dénonciations firent l'objet de réformes qui restèrent toutefois timides. En 1986, un deuxième cycle de contestations s'amorça avec la création à l'établissement pénitentiaire de Bochuz de l'Association de Défense des Prison-

\* Professeure assistante au Département d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg, dirige le projet Eccellenza « Espaces carcéral et circulations : une histoire transnationale et régionale des prisons suisses (1820-1980) », financé par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.

niers de Suisse qui milita jusqu'au début des années 1990 pour améliorer les conditions de détention et réclamer le respect des droits des prisonniers.

### **Zusammenfassung**

Wie in anderen europäischen Ländern und in Nordamerika gab es auch in der Schweiz in den 1970er Jahren einen heftigen Protest gegen die Gefängnisse. Die Gefangenen prangerten die Arbeitsbedingungen in den Gefängnissen sowie die Isolation von der Außenwelt und innerhalb der Gefängnisse an. Diese Forderungen wurden von mehreren Kollektiven nach außen getragen, von denen die Aktion Strafvollzug in der Deutschschweiz und die Groupe Action Prison in der Romandie die längste Lebensdauer hatten. Die Mobilisierungen gingen an der Wende von den 1970er zu den 1980er Jahren zurück, wobei es 1979 nochmals zu einer grossen Mobilisierung im neuen Genfer Gefängnis Champ-Dollon kam. Die angeprangerten Missstände wurden – zaghaft – verbessert. 1986 begann ein zweiter Protestzyklus mit der Gründung der Association de Défense des Prisonniers de Suisse in der Strafanstalt Bochuz, die sich bis Anfang der 1990er Jahre für eine Verbesserung der Haftbedingungen und die Achtung der Rechte der Gefangenen einsetzte.

## **1. Des années 1970 mouvementées pour les prisons**

En Europe et aux Etats-Unis, les prisons connurent dans les années 1970 des mouvements de contestation encore inédits. Dans chaque pays, ils reflétèrent à la fois l'état des établissements d'enfermement et la situation politique, notamment les luttes pour les droits sociaux. Dans l'Etat de New York, la révolte de la prison d'Attica dénonça la surreprésentation des Afro-descendants et Afro-descendantes dans la population carcérale, l'arbitraire de leur traitement et leur exploitation par le travail<sup>1</sup>. En France, les mobilisations furent la conséquence de la loi anticasseurs de 1970 qui permit de condamner les membres des groupes gauchistes et leur dévoila les conditions de vie inhumaines qui régnaient dans des prisons comme Fleury-Mérogis. En février 1971, le Groupe d'Information sur les prisons commença à relayer à l'extérieur les voix de l'intérieur alors que dans la même période des révoltes éclatèrent dans différents centres de détention<sup>2</sup>.

En Suisse, les mobilisations prirent leur origine dans les actions des prisonniers eux-mêmes dont des collectifs abolitionnistes ou critiques de l'institu-

---

1 Philippe Artières (dir.), Attica USA 1971, Cherbourg-en-Cotentin 2017.

2 Anne Guérin, Prisonniers en révolte. Quotidien carcéral, mutineries et politique pénitentiaire en France (1970-1980), Marseille 2013.

tion carcérale se firent ensuite l'écho<sup>3</sup>. Elles sont l'objet de cette contribution qui revient, dans un premier temps, sur les conditions d'émergence de cette contestation, avant de se concentrer sur les revendications concrètes formulées dans les années 1970, puis d'analyser un deuxième moment de mobilisations survenu dans les années 1980. Nous verrons ainsi comment au cours de deux périodes de l'histoire des prisons helvétiques, les personnes incarcérées et celles qui les soutenaient réussirent à sortir de l'isolement et à faire connaître au public les conditions de privation de liberté. Si des améliorations furent acquises à cette époque ou à la suite de ces actions, il n'en demeure pas moins que l'impératif sécuritaire resta un argument majeur pour justifier le maintien de l'isolement et assurer une large marge de manœuvre à l'administration pénitentiaire.

## 2. La contestation des années 1970 à 1980

Dans les années 1970, le paysage carcéral comprenait à la fois des établissements anciens, parfois très vétustes, qui n'étaient pas équipés de sanitaires individuels, et des infrastructures plus modernes qui renforçaient l'isolement en privilégiant les cellules individuelles et en remplaçant les interactions humaines par des dispositifs technologiques comme la vidéosurveillance ou le déclenchement automatique des portes. Les deux types de lieux d'enfermement suscitaient des plaintes de natures différentes, mais le deuxième provoqua un discours critique sur l'isolement et ses conséquences, qui allaient parfois jusqu'au décès ou aux suicides des personnes incarcérées, comme nous le verrons plus loin.

### 2.1 Actions de l'intérieur et collectifs à l'extérieur

Un premier collectif apparu en 1972, le Groupe d'Information sur les prisons (GIP), publia quatre numéros d'un périodique qui relayait les actions des prisonniers. Parmi les premières, il y eut celle de Louis Gaillard qui entama une grève de la faim pour protester contre les conditions d'exécution des peines et surtout la longueur de sa détention préventive qui durait alors depuis trois ans. Le GIP reproduisit également une lettre ouverte de détenus des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (VD) (EPO) aux autorités vaudoises, genevoises

3 Marie Bonnard, Prisons romandes et suisses: reflets des luttes des années '70 et '80, Bulletin Info-prison, Plateforme d'échanges sur la prison et la sanction pénale n°12/2014, en ligne: <[https://gcekagjmx.preview.infomaniak.website/wp-content/uploads/2020/11/bulletin\\_12\\_prisons-reflets\\_des\\_luttes\\_des\\_annees\\_70\\_et\\_80.pdf](https://gcekagjmx.preview.infomaniak.website/wp-content/uploads/2020/11/bulletin_12_prisons-reflets_des_luttes_des_annees_70_et_80.pdf)> (consulté le 30.1.2024); Ludovic Maugué, Du vacarme individuel aux causes collectives : Les luttes carcérales en Suisse romande et le Groupe Action Prison, Criminocorpus, revue hypermédia, 2.12.2021, en ligne: <<https://doi.org/10.4000/criminocorpus.10032>> (consulté le 30.1.2024).

et fribourgeoises. Ils réclamaient la réalisation de « l'action éducative » de la détention comme le prévoit le code pénal (art. 37)<sup>4</sup>. Le GIP semble avoir existé pendant seulement deux ans, puisqu'aucune trace de ses activités n'est conservée après 1974. Les initiatives de Louis Gaillard et des détenus des EPO ainsi qu'une pétition adressée au Conseil fédéral réclamant également la mise en œuvre de l'action éducative de l'exécution des peines et le respect du droit international relatif aux conditions de détention (ONU et Conseil de l'Europe) arrivèrent jusqu'aux pénitenciers alémaniques de Thorberg (BE) et de Regensdorf (ZH). D'autres pétitions adressées au gouvernement partirent de ces deux prisons relayées par un collectif fondé en septembre 1973. D'obédience marxiste, Aktion Strafvollzug (Astra) considérait la criminalité comme le produit de la société de classe et la prison comme une institution vouée à disparaître avec l'instauration du socialisme. Cependant, comme le GIP, son engagement abolitionniste n'empêcha pas Astra de servir de courroie de transmission aux revendications des prisonnières et prisonniers qui demandaient des améliorations concrètes de leurs conditions de détention. Le collectif élaborait « la théorie des deux jambes » qui voulait que l'action interne dans les prisons nourrisse le combat abolitionniste à l'extérieur, chacun gagnant en force et en légitimité à travers l'existence de l'autre<sup>5</sup>.

En Suisse romande, un deuxième collectif s'allia bientôt à Astra. Le Groupe Action Prison (GAP), qui naquit à la suite du décès du jeune Patrick Moll, abattu par la police en juillet 1974 alors qu'il tentait de s'évader des EPO<sup>6</sup>. Astra et le GAP publièrent pendant quelques années un périodique, respectivement le *Schwarzpeter* et *Le Passe-Muraille*, qui offrirent une large place aux revendications et aux récits des prisonnières et prisonniers. Le 18 juin 1977, Astra et le GAP organisèrent en collaboration avec le Collettivo Carceri Ticino une journée suisse des prisons pendant laquelle eurent lieu des actions dans les villes pour faire connaître la situation et les revendications des personnes incarcérées<sup>7</sup>.

## 2.2 Dénoncer l'exploitation du travail pénitentiaire et l'isolement

Le travail pénitentiaire soulevait une série de griefs. Répétitif et peu formateur, il était vu comme une exploitation mal dissimulée par une contrepartie financière qui différait selon les pénitenciers dans son mode de fixation ainsi que les sommes versées qui pouvaient varier substantiellement. Une pratique très répandue dans les pénitenciers et dénoncée comme le « chantage au pécule » consistait à en calculer le montant en fonction du comportement plus ou moins

4 Prison journal du G.I.P., n°1, 5.12.1972, 2.

5 Sozial Archiv (Zurich) (SozArch), Ar. 201.245.1, Tapuscrit : Die Aktion Strafvollzug (Astra), Juin 1977, 24, 4.

6 Marie Bonnard, *op. cit.* n. 3, 2.

7 SozArch, Ar. 201.245.1, Resolution Zum Schweizerischen Gefängnistag, 18.6.1977.

calme, discipliné et soumis du détenu plutôt qu'à partir de son rendement au travail. De plus, le labeur carcéral était vu comme une forme aigüe d'exploitation. Astra dénonça, par exemple, ce que le collectif considérait comme un « trafic d'esclave ». Les détenus de Witzwil furent envoyés à la sucrerie d'Aarberg en 1973 au moment du traitement de la récolte de betteraves, alors que la main-d'œuvre faisait défaut. L'essentiel de la rémunération était empoché par le directeur de Witzwil pour financer le fonctionnement de l'établissement. Astra ne contestait pas le principe du travail à l'extérieur, mais le fait qu'il réduise les prisonniers à une variable d'ajustement du marché du travail et qu'il ne contribue pas à leur réhabilitation<sup>8</sup>.

En 1976, Astra, le Comité prison de La Chaux-de-Fonds et le GAP lancèrent une pétition à l'échelle nationale pour demander la fixation du pécule à CHF 30.– par jour dans toutes les prisons et des réformes comme l'introduction d'une protection sociale qui incluait le chômage et l'assurance maladie. Dans les pénitenciers qui disposaient de journaux clandestins internes, le texte fut diffusé en dernière page accompagné d'exhortations à le signer et d'argumentaires destinés à convaincre les plus réticents<sup>9</sup>. La pétition recueillit plus de 750 signatures dans douze pénitenciers<sup>10</sup>. Déposée à Berne, elle donna lieu à un postulat des commissions des pétitions des deux Chambres à l'attention du Conseil fédéral. Celui-ci demanda à l'Office fédéral de la justice de procéder à une enquête auprès des administrations pénitentiaires cantonales et des autres Etats membres du Conseil de l'Europe. Le rapport publié en 1982 admit les lacunes mises en évidence par la pétition en matière de protection sociale (chômage et maladie), et plus généralement dans la rémunération du travail carcéral qui ne permettait pas de contribuer à l'entretien de la famille pendant la détention et de préparer l'avenir après la libération. Il admettait aussi la possibilité d'un lien entre les difficultés financières et le taux élevé des récidives « qui coûtent cher, elles aussi ». Toutefois, l'Office fédéral de la justice proposa de ne pas intervenir avant la révision du code pénal prévue pour la fin de la décennie. Il considérait également que la Suisse présentait une situation plus favorable que la plupart des membres du Conseil de l'Europe. Seuls la France, le Danemark et l'Italie se plaçaient devant elle pour les montants hebdomadaires mis à disposition. L'Italie accordait un supplément pour la famille<sup>11</sup>.

8 Aktion Strafvollzug, Sondernummer, Sklavenhandel in der Schweiz, 14.1.1974.

9 A Regensdorf dans le Anti-Punkt, n°2, mai 1976, 4; à Witzwil dans le Witzwil Intern, n°1, juin 1976, 4 ss.

10 Gefangenen fordern Lohn, Neue Zürcher Nachrichten, 15.9.1976, 4.

11 Archives Fédérales Suisses (Berne) (AFS), E 4112B, 1991/201, Département fédéral de justice et police. La rémunération du travail des détenus. Enquête de l'Office fédéral de la justice quant aux parts remises aux détenus en 1976 sur le produit de leur travail, septembre 1981 / février 1982.

Les détenues de Hindelbank (BE) avaient été empêchées selon *Le Passe-Muraille* de participer à cette campagne en faveur d'un « vrai salaire » dans les prisons. L'une d'entre elles avait été punie du cachot pour avoir collé la vignette « 30 francs de salaire minimum » en soutien à la pétition et ses camarades détruisirent les 40 signatures récoltées de peur des représailles, alors que d'autres listes furent interceptées et détruites<sup>12</sup>. Cependant, quelques mois plus tard, elles rédigèrent leur propre pétition adressée au président de la Confédération Kurt Furgler. Elles y revendiquaient surtout la fin de leur isolement par une extension de la possibilité de visites des proches et des promenades à l'air libre, ainsi qu'une ouverture des cellules pour favoriser les contacts à l'intérieur de la prison. Elles réclamaient en premier lieu l'installation de sonnettes dans les cellules individuelles. Le pénitencier avait fait l'objet d'une importante rénovation au début des années 1960, ce qui permit de remplacer les anciens dortoirs (qui dataient du XIX<sup>e</sup> siècle) du vieux bâtiment par des cellules individuelles. Seulement, celles-ci n'étaient pas équipées de dispositifs d'alarme. Ainsi, l'une d'entre elles, Rasmieh Hussein, qui souffrait d'une maladie chronique, fut découverte sans vie par une gardienne au matin quelques mois plus tôt<sup>13</sup>.

Cet événement, qui avait profondément choqué ses co-détenues, s'ajoutait à une série de problèmes identifiés par les prisonnières concentrées dans cet établissement qui était le seul à exécuter des peines de plus de trois à six mois prononcées contre des femmes depuis la fermeture du Pavillon des femmes de Bellechasse (FR) en 1971 et de la Colonie de Rolle (VD) en 1975. Elles reçurent un important soutien d'un collectif féministe qui manifesta à proximité du pénitencier et organisa un rassemblement à Berne<sup>14</sup>. Les militantes déclaraient dans le tract qui accompagna leur action :

« Nous, les femmes, sommes opprimées à l'intérieur et à l'extérieur des prisons. La mise sous tutelle totale des femmes dans les prisons est la forme la plus extrême de mise sous tutelle de toutes les femmes dans notre société. Contre cela, nous les femmes, à l'intérieur comme à l'extérieur, avons commencé à nous organiser. Nous ne restons plus silencieuses face aux tentatives de museler celles d'entre nous qui se défendent dans les conditions difficiles de la prison.

C'est pourquoi nous appelons toutes les femmes à exprimer leur solidarité avec la lutte des détenues de Hindelbank. »<sup>15</sup>.

12 *Le Passe-Muraille*, n°2, septembre 1976, 17.

13 Sur sa situation de santé et la responsabilité des autorités ainsi que des médecins de Hindelbank voir, Kevin Heiniger/Rasmieh Hussein – ein einsamer Tod wirft Fragen auf (1976), in : Loretta Seglias *et al.*, *Un quotidien sous contrainte. De l'internement à la libération*, Zurich/Neuchâtel/Bellinzzone, 2019, 475 ss.

14 Staatsarchiv Bern (StABE), BB 4.1.5627, Frauendemonstration in der Strafanstalt 19.6.1977.

15 StABE, BB 4.1.5627, Frauen solidarisieren sich mit den Frauen von Hindelbank, juin 1977.

Des revendications similaires furent exprimées lors d'une autre action de détenues qui se déroula à la prison genevoise de Saint-Antoine en avril de la même année. Sept femmes en détention préventive refusèrent de rentrer après la promenade et occupèrent la cour pendant 48 heures pour appuyer leurs demandes d'accès à des visites intimes avec leur partenaire sans surveillance du personnel. Comme à Hindelbank, elles reçurent le soutien du Mouvement de Libération des femmes genevois dont les membres se réunirent sous les fenêtres de la prison pour manifester leur solidarité<sup>16</sup>.

Enfin, la décennie s'acheva avec un épisode important des luttes anticarcérales helvétiques. En 1977, un nouvel établissement de détention provisoire fut inauguré à Genève en remplacement de l'ancienne et très vétuste prison de Saint-Antoine. Champ-Dollon donna lieu à une très large mobilisation qui débuta avant son inauguration. Le nouvel édifice cristallisait les plaintes exprimées depuis plusieurs années dans les colonnes du *Schwarzpeter* et du *Passe-Muraille* sur les effets délétères de l'isolement qui fut, selon eux, à l'origine de plusieurs suicides. Le *Schwarzpeter* publia des listes de personnes qui s'étaient donné la mort lors de leur incarcération et réclamait des autorités qu'elles prennent des mesures de prévention<sup>17</sup>. Les prisons modernes étaient dénoncées comme des espaces où l'isolement renforcé par les dispositifs technologiques menait au désespoir.

Cette question mobilisa à leur tour les autorités fédérales lorsqu'elle fut l'objet d'une question ordinaire déposée par le conseiller national tessinois du parti socialiste autonome Werner Carobbio à l'attention du Conseil fédéral. Une enquête de l'Office fédéral de la justice recensa alors 51 suicides entre 1975 et 1977<sup>18</sup>. Les collectifs anti-prison, quant à eux, désignèrent immédiatement Champ-Dollon comme un cas typique de « la prison à suicide » pour l'isolement accru que son organisation engendrait pour les personnes détenues. Hélas, cette malheureuse prophétie annoncée avant son ouverture se révéla exacte. L'emprisonnement cellulaire justifié par les régimes strict et du secret impliqua un isolement renforcé par une très forte restriction des contacts internes induits par l'infrastructure qui empêchait les communications clandestines, alors que les espaces communs restaient inutilisés. De plus, sa localisation hors de la ville rendait plus rares les interactions avec les avocats et les proches<sup>19</sup>. Bientôt, les premiers suicides eurent lieu et la tension monta jusqu'à la Pentecôte 1979, quand une mutinerie éclata dans la prison. Le

16 Nelson Amici, Les luttes anticarcérales à Genève (Saint-Antoine – Champ-Dollon, 1975-1980), Mémoire de bachelor, Université de Genève 2022, 21.

17 Schwarzpeter, n°35, décembre 1977, 16 s.

18 AFS, E 4110B, Suicides et produits psycho-pharmaceutiques en prison. Rapport de la Division fédérale de la justice sur les cas de suicides [...], août 1978.

19 Cléopâtre Montandon/Bernard Crettaz, Paroles de gardiens, paroles de détenus. Bruits et silences de l'enfermement, Genève 1981.

gouvernement genevois décida alors de nommer une « Commission des sages » chargées d'enquêter sur les circonstances qui avaient mené aux événements. Celle-ci procéda à une longue enquête et à de nombreuses auditions, avant de proposer une série de mesures dont l'objectif principal visait à réduire l'isolement des prisonnières et prisonniers dans l'espoir d'apaiser le climat et de prévenir les suicides<sup>20</sup>.

Les mobilisations déclinèrent au début des années 1980. Astra, qui avait été interdite de contact avec les personnes incarcérées dans les pénitenciers alémaniques en 1974, cessa ses activités au début de l'année 1979<sup>21</sup>. En Suisse romande, plusieurs membres du GAP furent arrêtés après que des inscriptions au spray accusant le juge informateur de Vevey de « facho », « fumier » et « criminel » apparurent pour protester contre l'arrestation de Walter Stürm placé au secret peu avant dans la même ville. Le collectif organisa encore quelques actions au début des années 1980 et remplaça à la même époque la parution périodique du *Passe-Muraille* par la publication de dossiers thématiques.

### **3. Un deuxième cycle de mobilisations dans les années 1980**

La création en 1986 au pénitencier de Bochuz de l'Association des Détenus des Prisons Suisses (ADPS) relança les mobilisations dans les prisons. Appelé aussi « Association de Défense des Prisonniers de Suisse », le nouveau collectif entendait utiliser le droit pour se défendre tout en contestant de l'intérieur la légitimité de l'exécution des peines, comme il le déclarait dans son communiqué de fondation :

« Aucune personne avertie et de bonne foi ne peut nier l'échec de la politique carcérale ni celui de la prison par rapport au discours officiel sur la réinsertion sociale ; plus de 60 % de récidive remplacent tous les mots. [...] »

C'est à partir de ce constat que nous, détenus, avons éprouvé le besoin de nous unir et de nous regrouper en créant l'Association des Détenus des Prisons Suisses. Nous nous regroupons en association parce que nos désespoirs individuels sont les mêmes. Tous nos cris et nos plaintes, toutes nos frustrations et notre colère sont au fond les mêmes. »<sup>22</sup>.

L'ADPS poursuivit ses activités jusqu'en 1990 et connut des sections dans plusieurs établissements principalement en Suisse romande. Elle adopta un fonctionnement dual, avec en plus des prisonniers, des membres dits « extérieurs » qui relayaient les demandes des premiers par des courriers aux administra-

---

20 Mémorial du Grand conseil de Genève, Rapport de la commission dite « des sages », 1980, 4711 ss.

21 Le dernier numéro du Schwarzpeter est celui de février (n°39) 1979.

22 Archives cantonales vaudoises (Chavannes-près-Renens) (ACV), SB 309/86, ADPS Section Bochuz, Communauté de création, s.d.

tions, des communiqués ou des conférences de presse et même parfois des actions légales. Ces membres extérieurs maintenaient le contact par des visites et une correspondance régulières.

En avril 1987, elle déposa (et gagna) avec la Ligue suisse des Droits de l'Homme vaudoise un recours au Tribunal fédéral contre le nouveau règlement des prisons préventives vaudoises parce que celui-ci limitait de façon draconienne les paquets aux détenus, une mesure à leur avis contraire à la présomption d'innocence. Cet exemple illustre la collaboration avec une association active dans le même secteur, ainsi qu'une forme de continuité avec les luttes des années 1970 puisque Muriel Testuz et Michel Glardon, les membres de la Ligue impliqués dans le recours, avaient appartenu au GAP quelques années plus tôt<sup>23</sup>. L'ADPS abandonna son projet de publication d'un journal pour diffuser pendant quelques mois (entre 1986 et 1987) sur les ondes de la station lausannoise « Radio Acidule » les émissions « Résistance en direct », animées par un membre externe de l'ADPS qui lisait régulièrement les courriers transmis par les prisonniers<sup>24</sup>.

### 3.1 Une première action à Bochuz en 1987

La plupart des activités de l'ADPS consistaient à réunir les détenus autour de revendications communes, à relayer à l'extérieur les mobilisations de l'intérieur des prisons ou à faire connaître les conditions d'exécution des peines par la presse au public. La première action importante se déroula à Bochuz en janvier 1987. Les prisonniers réclamèrent par pétition la mise en place de parloirs intimes, une quatrième visite mensuelle, une augmentation de 100 % du pécule et l'ouverture des cellules le soir jusqu'à 20h30. Le lendemain du dépôt du texte, ils entamèrent une grève dans le pénitencier. Après avoir accepté de rencontrer le chef du service pénitentiaire, ils regagnèrent leurs cellules. Cependant, la négociation prévue le lendemain n'eut pas lieu et les hommes désignés comme délégués furent emmenés en début d'après-midi pour être transférés dans d'autres pénitenciers<sup>25</sup>. La direction accorda par la suite la quatrième visite et s'engagea à trouver une solution pour l'ouverture des cellules le soir<sup>26</sup>.

Les développements de l'ADPS suivent dans une certaine mesure les déplacements d'un de ses fondateurs, qui en resta la principale cheville ouvrière, Jacques Fasel. Il fut un des détenus transférés à la suite de l'action de janvier

23 Archives contestataires (Carouge) (AC), APDS – 062, Section vaudoise Ligue Suisse des droits de l'homme, Lausanne le 9.4.1987, Conférence de presse.

24 Les émissions sont disponibles sur le site des Archives contestataires: <<http://inventaires.archivescontestataires.ch/index.php/autres-enregistrements-sonores>> (consulté, le 30.1.2024).

25 ACV, SB 282/501, lettre originale ou double de M.Y. CP 228 6904 Lugano à M.Z. journaliste à l'Hebdo, le 7.2.1987.

26 ACV, SB 309/86, PV de la réunion du 2.4.1987, EPO.

1987, action qu'il justifia dans une lettre publiée dans un journal vaudois<sup>27</sup>. Jacques Fasel fut donc transféré au Bois-Mermet, puis à La Stampa (TI) en juin. Il y dénonça l'impossibilité pour le service social de véritablement œuvrer à la réinsertion des détenus. Il l'accusait, en effet, de n'être qu'« un service auxiliaire des autorités répressives et de la direction. ». Selon lui, il procédait à la censure du courrier et empêchait certains prisonniers de correspondre dans leur langue lorsqu'il ne la comprenait pas, de même qu'il retira l'autorisation de visites à un membre externe de l'ADPS<sup>28</sup>. Quelques mois plus tard, Jacques Fasel s'évadait de l'établissement bernois de Witzwil. Selon l'ADPS son évasion était en réaction à sa situation : le refus de prise en compte de la peine subie en France pour sa libération conditionnelle, un travail harassant de bûcheron et les brimades qu'il subissait en détention<sup>29</sup>. Il présentait alors, comme Walter Stürm l'avait fait quelques années plus tôt, l'évasion comme une forme de protestation contre son emprisonnement.

### 3.2 La prison de La Chaux-de-Fonds 1990

Toutefois, s'il y joua un rôle important, l'activité de l'ADPS ne dépendait pas du seul Jacques Fasel. En 1990, elle entreprit une ambitieuse action pour faire connaître au public les conditions d'exécution des peines dans la prison de La Chaux-de-Fonds, prévue pour la détention avant le jugement et la semi-liberté. Isolement pendant les six premiers jours, visites derrière du plexiglas, nourriture et soins insuffisants, défaut d'hygiène, absence d'accès à l'information, bibliothèque indigente, extinction des feux le soir, la liste des doléances contre la prison neuchâteloise fit alors l'objet d'une brochure appelant les autorités à intervenir<sup>30</sup>. La publication fut accompagnée d'une manifestation devant la prison en février 1990<sup>31</sup>. Les responsables ne restèrent pas insensibles à ces revendications et apportèrent des améliorations tout en s'engageant à entreprendre une réflexion à plus long terme<sup>32</sup>.

Malgré ces quelques succès, l'administration pénitentiaire considéra l'action de l'ADPS comme inopportune, notamment dans le canton de Vaud qui l'avait vue naître. Le directeur de Bochuz prononça dès décembre 1986 une interdiction de visites à l'encontre d'un de ses membres externes<sup>33</sup>. Il y eut également

27 Jacques Fasel, Une grève motivée, 24 Heures, 27.1.1987, 2.

28 AC, ADPS – 062, ADPS La Stampa septembre 1987. Hommage à un service socio-éducatif efficace.

29 Dépasser le cas exemplaire. Après l'évasion de Jacques Fasel... des tentatives d'explications, La Liberté, 25.3.1988, 5.

30 AC, ADPS – 062, La Chaux-de-Fonds: la prison la plus arriérée de Suisse Romande. Protestation manifestation. Organisation socialiste libertaire, Fédération libertaire des montagnes, ADPS, La Chaux-de-Fonds. [s.d. fin 1989 - début 1990].

31 Prison sur la selette. Cinquante manifestants devant le mur, L'Impartial, 5.2.1990, 17.

32 Prisons, tensions, réflexions. Insatisfaction dans les prisons: l'Etat cherche à améliorer les conditions de détention des prévenus et le travail des geôliers, L'Express, 9.5.1990, 3.

33 AC, APDS – 062, ADPS à M. le secrétaire de la LSDH, EPO, 5.1.1987.

des plaintes quant à la censure du courrier et des lettres qui ne parvinrent jamais à leur destinataire<sup>34</sup>. De fait, les courriers conservés dans les archives cantonales vaudoises témoignent de cette entrave tout comme les nombreuses photocopies de missives échangées entre membres internes et externes reflètent la surveillance de l'association par l'administration pénitentiaire<sup>35</sup>.

#### **4. Conclusions**

Inédites dans l'histoire des prisons, les mobilisations des années 1970 et 1980 permirent de faire sortir la voix des personnes enfermées et d'obtenir certaines améliorations concrètes dans les conditions de privation de liberté. Elles ont ainsi eu l'avantage de contraindre les autorités à s'intéresser à cette question et dans une certaine mesure à entamer des réformes. Néanmoins, ces actions ne furent pas considérées d'un très bon œil par l'administration pénitentiaire et la plupart des initiatives connurent une forme de répression. La marge de manœuvre très importante des responsables des prisons fut toujours justifiée par des impératifs sécuritaires.

De l'autre côté, maintenir des contacts entre l'intérieur et l'extérieur des prisons peut se révéler difficile, vu les contraintes imposées par l'administration, le renouvellement de la population carcérale ou les transferts des personnes détenues. Il existe encore aujourd'hui des associations comme la Ligue suisse des Droits de l'Homme ou le collectif Parlons prisons à Genève, qui cherchent à maintenir un lien avec des prisonnières et des prisonniers, relayant parfois ensuite leur voix et leurs actions à l'extérieur. Les grèves (de la faim), pétitions et autres formes de mobilisation existent toujours en détention, mais la parole reste le plus souvent confinée à l'intérieur des murs.

---

34 ACV, SB 309/86 Lettre de V.G. membre extérieur de l'ADPS au directeur des EPO, 7.4.1987.

35 Deux dossiers conservent cette correspondance : ACV, SB 309/86 et SB 282/501.

